



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 21, 46<sup>e</sup> Avenue (adresses projetées : 19 et 19A, 46<sup>e</sup> Avenue)

**PRENEZ AVIS** qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui se tiendra le 13 juillet 2021 à 19 h 30, le conseil statuera sur la demande suivante :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2021-DM-016	21, 46 <sup>e</sup> Avenue (adresses projetées : 19 et 19A, 46 <sup>e</sup> Avenue)	H-13	1 953 766 (lot projeté : 6 440 957)	Permettre une marge avant d'un futur bâtiment principal de 10,51 mètres au lieu de 17,59 mètres, tel qu'exigé par l'article 3.2.6 du règlement de zonage numéro 7200

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **21 juin 2021 au 5 juillet 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis public.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 18 juin 2021

Marie-Renée Houde  
Greffière

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- la marge avant du futur bâtiment principal de 10,51 mètres au lieu de 17,59 mètres (art. 3.2.6\*)

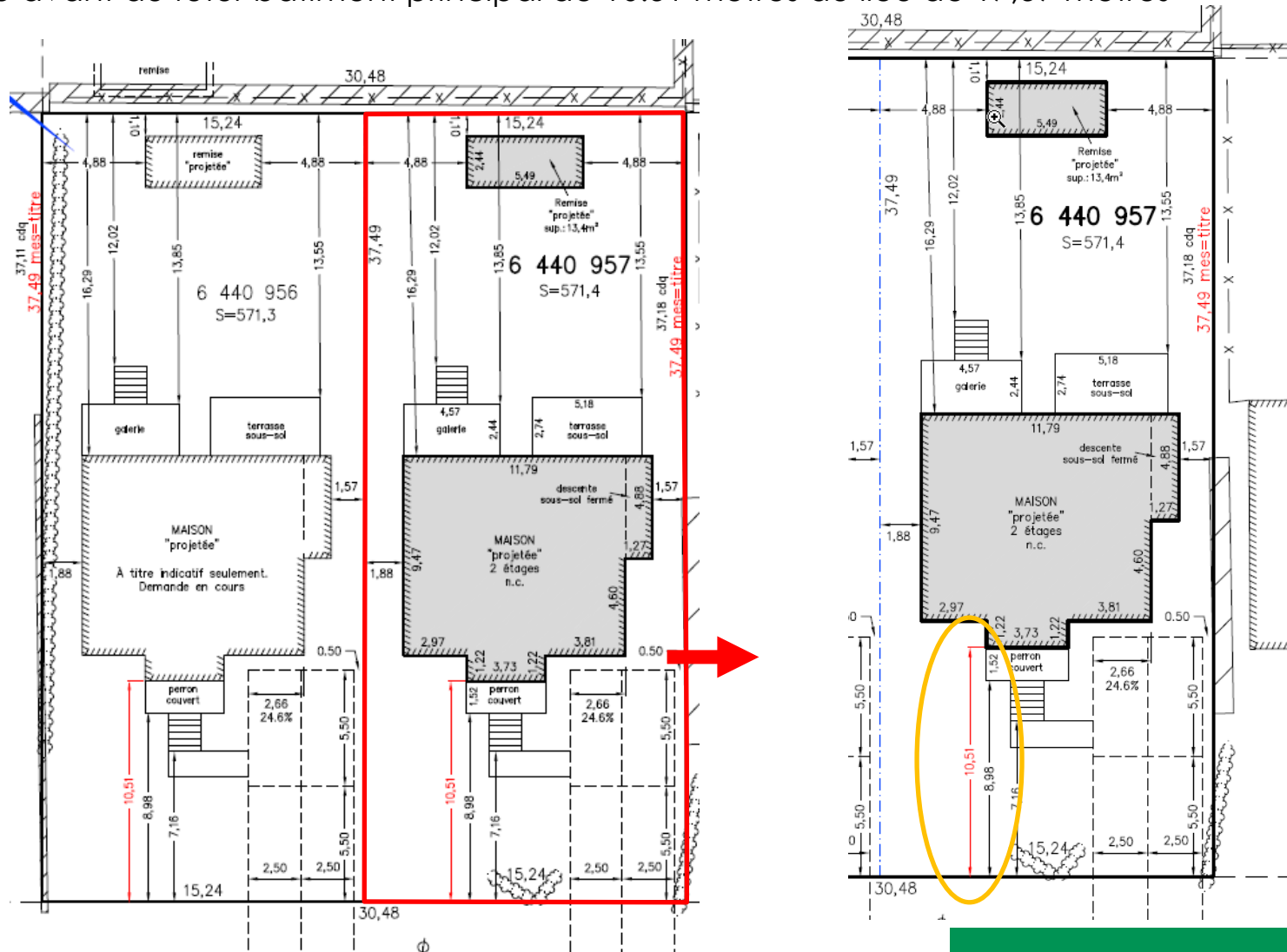
Implantation proposée	Règlementation	Différence
10,51 mètres (± 35 pieds)	17,59 mètres (± 58 pieds)	7,08 mètres (± 23 pieds)

\* Du règlement de zonage numéro 7200

# DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- la marge avant du futur bâtiment principal de 10.51 mètres au lieu de 17,59 mètres



# ESQUISSE DU PROJET



## COMMENTAIRES EN LIEN AVEC UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2021-DM-016

**Propriété sise au 21, 46<sup>e</sup> Avenue – adresses projetées : 19 et 19A, 46<sup>e</sup> Avenue  
(Lot 1 953 766- lot projeté : 6 440 957)**

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil, est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public. Afin d'obtenir de l'information concernant une demande de dérogation mineure, veuillez transmettre vos commentaires, questions ou objections en remplissant le formulaire suivant **au plus tard à 9 h le 13 juillet date à laquelle le conseil va statuer sur la demande.**

---

Date de la séance du conseil à laquelle le conseil va statuer sur la demande : **13 juillet 2021**

### Votre identification

Prénom

Nom

\_\_\_\_\_

Adresse

\_\_\_\_\_

Courriel

\_\_\_\_\_

Téléphone

\_\_\_\_\_

**Commentaires ou questions** (vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal)

**Soumettre à :** [greffe@villebdf.ca](mailto:greffe@villebdf.ca)